



# Bulletin municipal de Cahuzac 2017

Sommaire

**B**udget

**A**ctualités

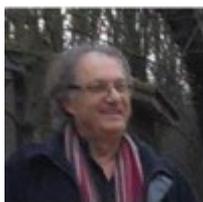
**U**rbanisme

**A**ménagement numérique

**C**ulture et associations

**C**ahuzac pratique  
Etat civil

## Le Mot du Maire



Nous ne pouvons commencer 2017 sans avoir une pensée pour l'année que nous venons de traverser. Une année marquée par des événements qui nous poussent à construire ensemble au quotidien sur des valeurs partagées de discernement, d'écoute, d'altruisme, de dialogue et de tolérance.

Nous devons être encore plus solidaires, et respectueux les uns des autres.

C'est dans cet état d'esprit que nous devons entamer cette nouvelle année qui verra les limites de nos responsabilités se redessiner par le transfert de certaines de nos compétences à la Communauté des Communes, ainsi qu'un contexte économique morose avec la baisse des dotations de l'Etat.

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où s'expriment des projets et des vœux. C'est aussi l'occasion de faire un bilan de l'action du Conseil Municipal.

Pour résumer en quelques mots l'action municipale, je dirai qu'avec l'ensemble de vos élus, nous avons l'ambition d'agir pour vous tous. C'est un chemin long et passionnant mais quelquefois difficile, vous le savez.

Ce bulletin fait le tour des projets réalisés, éclaire les futurs et permet de partager avec vous les informations qui nous semblent importantes.

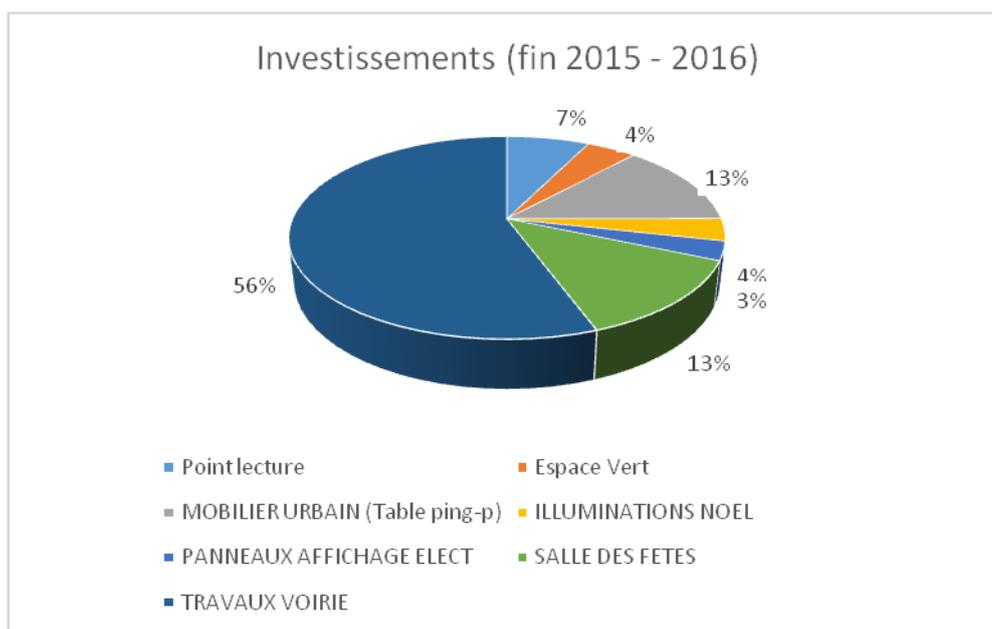
Nous vous souhaitons chaleureusement une très bonne année.

*Michel Naves et l'ensemble des Elus du Conseil Municipal*



# >> Budget

## Un budget équilibré avec de forts investissements



Le bilan 2015 clôture une période de forts investissements sur la commune; en effet, la période 2015 a connu des travaux d'envergure programmés de longue date, tels que:

- ⇒ La sécurisation de la traversée du village
- ⇒ Le terrain Boch
- ⇒ La salle des fêtes

Pour 2016, les travaux de voirie impactent une bonne partie du budget. Et en investissement, pour la salle des fêtes: une large partie est financée par le prix de la location.

- ⇒ La salle des fêtes (13%) est la continuité des travaux de 2015
- ⇒ Le mobilier urbain (13%) concerne le mobilier de la salle des fêtes
- ⇒ L'aménagement de l'espace vert et de loisirs.

## Travaux réalisés en 2016

Le Conseil Municipal est heureux d'avoir pu participer à l'embellissement de notre commune en faisant réaliser les travaux suivants:

- ⇒ Entretien annuel du faucardage réalisé par l'entreprise « Eco-vanna » auquel vient s'ajouter l'élagage avec lamier des branches. Une économie de 400 € pour le broyage des branches a été réalisée grâce au stockage sur un terrain
- ⇒ Réfection de la route de Lagardiolle: revêtement entièrement refait et les fossés curés
- ⇒ Enfouissement des dernières lignes aériennes du village pour la moyenne tension
- ⇒ Finalisation de la mise en sécurité de la traversée de village
- ⇒ Finalisation de l'éclairage public Barthe Vieille



## Brèves municipales

- ⇒ Coralie, notre secrétaire de Mairie, est de retour à la Mairie après son congé de maternité.
- ⇒ Certains domaines de compétences de la Mairie sont en cours de transfert vers la Communauté des Communes (voir § Urbanisme)
- ⇒ La Mairie a repris la gestion de la taxe d'assainissement qui était jusqu'à maintenant gérée par Véolia.
- ⇒ Le logement au dessus de la Mairie est libéré par ses locataires Le Conseil Municipal étudie les différentes possibilités d'aménagement et d'utilisation de ces locaux.
- ⇒ Une convention est en cours entre la Mairie de Sorèze et Cahuzac pour une aide à la mise en place et l'enlèvement des illuminations de Noël.

# >> Actualités

## C'est la fin des cabines téléphoniques



« Il n'y aura plus de cabines téléphoniques d'ici au 31 décembre 2017. C'est en tout cas ce que prévoit un amendement de la loi Macron. Orange n'est donc plus obligé de les entretenir, et par conséquent, peut légalement les démanteler.

Les cabines téléphoniques, souvenir anecdotique pour certains, véritable moyen de communication pour d'autres, n'existeront bientôt plus.

En 1997, elles étaient 300 000 en France, sites privés et publics confondus. Elles ne sont plus que 28 527 aujourd'hui. Dans la région Midi-Pyrénées, on en compte 3 905. À Toulouse, la dernière cabine téléphonique située à deux pas de la place Wilson a été démantelée au printemps. » *Source La Dépêche Aout 2016*

La notre va bientôt disparaître! Merci pour toutes ces années de service fidèles.

## Le cimetière est fleuri, la table de ping pong est à proximité du panneau de basket qui a été rénové



Comme vous avez pu le remarquer, nous avons installé des jardinières sur le mur du cimetière avec un arrosage automatique. D'autres ont été également installées le long de la voie principale de notre village. Pour ces dernières, lors des fortes chaleurs, les végétaux souffrent. Le Conseil Municipal appelle au bon vouloir de chacun pour arroser de temps en temps et ainsi participer à l'embellissement du village.

La table de ping-pong est installée près du panneau de basket. Les tournois de "tennis de table" d'été peuvent prendre place!

Le panneau de basket a été rénové et peut maintenant recevoir les ballons des matchs!

## >> Actualités

### Le père Noël est passé par Cahuzac



Les enfants de la commune ont été invités au spectacle de fin d'année offert par la municipalité. Alain le Magicien, les a ravis avec ses tours inattendus et drôles; tous les enfants étaient très attentifs, essayant de découvrir à l'avance la suite du numéro.

Puis le Père Noël leur a fait la surprise de sa visite avec un peu d'avance. Tous les enfants qui ont été très sages durant toute l'année ont reçu de beaux cadeaux.

Parents et enfants ont ensuite partagé de bonnes bûches au cours d'un goûter très convivial pendant que le magicien leur confectionnait des ballons de formes diverses. Un bel après-midi apprécié de tous. *Source : Evelyne Rouanet-La Dépêche du Midi*

### Futurs travaux



Les travaux planifiés à la Janardarié (amélioration de l'éclairage public de la voirie ainsi que de l'espace vert) ont été retardés par le SDET.

Il sont maintenant pris en charge directement par la Mairie.

La définition précise de ceux-ci reste à être réalisée par le Conseil Municipal.

# >> Actualités

## Diner de fin d'année des anciens de Cahuzac



Sur l'invitation de Michel Naves et du conseil municipal, le repas de Noel des aînés a réuni les anciens du village, retraités, pour un moment privilégié d'amitié très chaleureux.

Ils se sont retrouvés autour d'un délicieux repas, et ont pu échanger durant cette après midi particulière, entretenir et enrichir la mémoire collective de notre commune.

Les convives enchantés ont remercié les élus de cette initiative et se sont séparés en souhaitant que les fêtes de fin d'année se déroulent bien pour tous.



# >> Actualités

## La Maison d'Emilienne a invité les habitants de la commune au spectacle et gouter de fin d'année



Sur l'invitation de la directrice et de la responsable de l'animation de la Maison d'Emilienne, une dizaine d'habitants de Cahuzac (dont une partie du Conseil Municipal) ont pu assister avec les résidents de la Maison de Retraite, au spectacle de fin d'année .

Le duo « Mimi Dodo » a ravi l'ensemble des spectateurs qui ont ensuite apprécié le gouter qu'ils ont partagé avec grand plaisir.

Le Conseil Municipal remercie la Maison d'Emilienne pour cette initiative et l'invite à renouveler ce partage dans le futur pour les activités qui le permettent.



# >> Urbanisme

## La loi NOTRe, c'est quoi?

**NOTRe**

loi pour une Nouvelle Organisation  
Territoriale de la République



**NOTReFRANCE**  
Réforme Territoriale

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

## Quelles sont les nouvelles compétences transférées à la Communauté des Communes dans le cadre de la loi NOTRe?

En 2017, nous transférons les compétences suivantes à la Communauté des Communes Lauragais, Revel & Sorèzois:

- ⇒ En matière d'aménagement de l'espace, le Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- ⇒ L'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La Communauté des Communes gère déjà les compétences suivantes :

- ⇒ La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (transférée au SIPOM)
- ⇒ La gestion des services d'incendie et de secours
- ⇒ L'aménagement, entretien et gestion de l'Aérodrome de la Montagne Noire
- ⇒ Le développement économique

**La Mairie de Cahuzac continue à recevoir les dossiers d'urbanisme, qui sont ensuite transmis à la Communauté des Communes (à la place de la DDT). La Mairie signe au nom de la commune et non en nom de l'état.**

**Plus d'informations sur la Communauté des Communes: <http://www.revel-lauragais.com/>**

## Cahuzac va bientôt passer en PLU



Peu d'habitants se doutent du maquis de lois et règlements qui encadrent leur droit de propriété. Le document de référence, c'est le Plan local d'urbanisme qui remplace peu à peu les vieux plans d'occupation des sols.

Le PLU Plan local d'urbanisme (anciennement le plan d'occupation des sols ou POS) organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, coefficient d'occupation des sols, prescriptions architecturales, ...

Les POS, que les PLU remplacent peu à peu, ont été institués en 1967. Même s'ils sont régulièrement révisés par les communes, les POS ne répondent plus aux mêmes exigences qu'il y a 35 ans. Les politiques urbaines d'après-guerre ont dû faire face à l'explosion démographique des villes. La priorité était de garantir un toit, dans des conditions décentes et de favoriser l'expansion urbaine sans trop se préoccuper d'environnement ni de mixité sociale.

En trois décennies, les villes se sont métamorphosées : elles se sont étalées, divisées entre lieux de vie, de travail, de commerce, de loisirs,... favorisant l'usage de la voiture, et engendrant des phénomènes de ségrégation et de coûts d'installation et de maintenance des réseaux insupportables.

C'est ce constat et la volonté de promouvoir un développement urbain plus solidaire et plus durable qui a guidé l'élaboration de la loi "solidarité et renouvellement urbains" et la création du Plan Local d'Urbanisme. Les communes n'avaient pas d'obligation de se doter d'un POS, mais elles y étaient fortement incitées pour pouvoir urbaniser de nouvelles zones.

Le PLU organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme de tout ou partie du territoire en tenant compte des nouvelles exigences environnementales. A noter, les communes peuvent continuer à se contenter d'une simple carte communale qui reprend les règles nationales d'urbanisme (RNU).

Plus ambitieux que le POS, le PLU définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable.

Son but est de rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable et de tenir compte des nouvelles préoccupations : · renouvellement urbain, · habitat et mixité sociale, · diversité des fonctions urbaines, · transports et déplacements.

**C'est une carte communale qui est gérée actuellement dans la commune de Cahuzac**

## L'éclairage public à Cahuzac



Les réseaux de la distribution publique d'électricité et les réseaux d'éclairage public sont étroitement imbriqués, et les travaux entrepris sur les uns nécessitent inévitablement d'intervenir sur les autres. Ainsi dans la pratique, par son intervention quotidienne au niveau des réseaux d'électricité, le SDET (Syndicat Départemental d'Electricité du Tarn) intervient sur le réseau d'éclairage public des communes gérées par le SDET, dont Cahuzac.

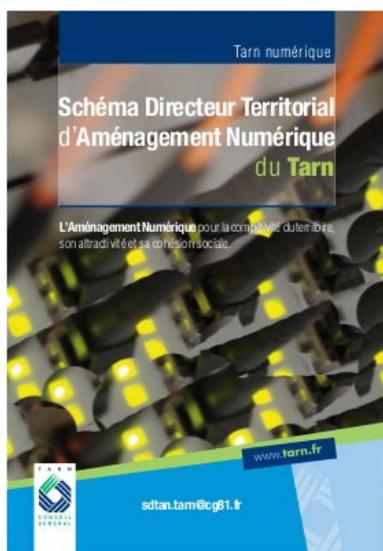
Les enjeux réglementaires et environnementaux autour de l'éclairage public sont aujourd'hui très forts (transition énergétique, ...) et le SDET, aménageur des réseaux d'énergie, se doit d'accompagner et de renforcer son soutien auprès de ses membres autour de ce sujet.

Pour ce faire en toute légalité, depuis le 3 octobre 2016, le syndicat a réformé ses statuts pour se donner la capacité d'exercer et d'organiser cette compétence. Ce projet implique que le SDET mette en place et organise un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'éclairage public.

Afin de préciser les règles qui permettront le bon exercice de la compétence par le syndicat, la commune doit prendre la délibération pour transférer la compétence optionnelle, conformément à l'article 6 des statuts du SDET, en optant soit pour l'option 1 (investissement et maintenance) soit pour l'option 2 (investissement).

# >> Aménagement numérique

## C'est quoi le SDTAN? Où en est celui du Tarn?



Les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) ont été définis par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique.

Le SDTAN est un document opérationnel de court, moyen et long terme décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique du département.

Il identifie les moyens d'y parvenir, dans l'optique notamment de mobiliser tous les acteurs concernés autour d'un projet partagé: le déploiement du très haut débit sur le territoire.

Pour nous, c'est la Haute-Garonne qui en a pris la responsabilité et pilotera sa mise en œuvre avec le Département du Tarn.

## Situation de notre commune



Nous faisons partie des communes qui ne sont pas encore desservies par la Fibre Optique et qui ne disposent pas d'un accès dit « haut débit » (la moyenne du débit mesuré sur la commune est de 1,5 Mb/s).

La distribution filaire d'Internet et du téléphone sur la commune nous permettra néanmoins de raccorder les nouveaux arrivants dans les années à venir.

En cas d'engorgement éventuel, la solution d'accès à Internet par satellite est envisageable.

La fibre ne sera probablement pas chez nous avant une dizaine d'années, sauf si un projet industriel sur la commune le nécessite.

N'oubliez pas que la Mairie se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions liées au numérique.

Contactez Michel Spasky par l'intermédiaire du site Web.

# >> Culture et associations

## Des Amis de Cahuzac

Le bureau de l'Association Des Amis de Cahuzac est heureux de vous communiquer les activités planifiées pour l'année 2017.

Toutes les précisions relatives à ces activités seront publiées sur le site Internet de la commune: <http://www.mairie-cahuzac.fr>



Mois	Date	Activité	Lieu
Janvier	7 janvier 2017	Apéritif de l'amitié	Salle communale
	22 janvier 2017	Loto	Salle communale
Février	4 février 2017	Repas des bénévoles	
	26 février 2017	Loto	
Mars	19 mars 2017	Loto	
Avril	2 avril 2017	Repas de Pâques	
Mai	13 mai 2017	Concours de pétanque & grillades	
Juin	10 juin 2017	Concours de pétanque & grillades	
Juillet	1 juillet 2017	Fête du village & pétanque	
Août		L'Association est en vacances	
Septembre	3 septembre 2017	Vide grenier	
	9 septembre 2017	Fête du pain & concours de Belote	La Jarnardarié
Octobre	31 octobre 2017	Halloween & goûter pour les enfants	

# >> Culture et associations

## Le point lecture est à votre disposition



Le Point Lecture près de la Mairie vous invite à emprunter ou à échanger gratuitement un ou des livres que vous avez aimés.

Bien que la lecture soit avant tout un plaisir solitaire, il ne serait être sans celui du partager!

Vous trouverez également une boîte à idées pour nous faire part de vos souhaits, de vos envies, de vos désirs.

Alors, n'hésitez pas, toutes vos idées sont les bienvenues, qu'elle soient culturelles, sociales, de l'ordre des loisirs ou mille autres choses.

## Les Cammazes rejoignent la Communauté des Communes



Les Cammazes ont rejoint la Communauté des Communes de Lauragais, Revel & Sorèzois, portant ainsi à 28 le nombre de communes de celle-ci.

Un Syndicat d'Initiative supplémentaire pour promouvoir notre belle région!

# >> Cahuzac pratique

## Quelques rappels sur les consignes de tri



Les trois points de regroupements de bacs à ordures de notre commune sont composés de bacs à couvercle vert et de bacs à couvercle jaune. Seuls les bacs à couvercle jaune servent à collecter les emballages à recycler en vrac dans le bac.

Ce sont les briques alimentaires, les bouteilles et flacons en plastique de toutes tailles, les emballages en métal, les emballages en carton, les sacs et films en plastique et les journaux, revues et magazines à l'exclusion de tout autre déchet.

Le camion du SIPOM collecte ces déchets et les vide au quai de transfert de Revel. Ils sont ensuite rechargés dans des camions plus gros et amenés au centre de tri Trifyl de Labruguière pour y être triés. Ce tri est effectué en partie mécaniquement et en partie manuellement par des agents du centre de tri. Les emballages ne doivent pas être mis dans des poches, ni imbriqués les uns dans les autres. Au centre de tri, ils ne seraient pas séparés mais tout simplement refusés, de plus leur coût de traitement s'en trouverait majoré. Dommage quand le geste de les trier a été fait.

Les containers à verre doivent recevoir les emballages en verre de toutes tailles avec ou sans bouchon ou couvercle et les containers à vêtements attendent les textiles propres même s'ils sont en mauvais état.

Les bacs à couvercle vert servent à collecter les ordures ménagères dans des poches noires.

Pour tous les autres déchets, il faut utiliser les déchèteries. Il y en a 29 sur le territoire de Trifyl, la plus proche pour nous est celle de Revel que les particuliers peuvent utiliser sans modération gratuitement.

Ces consignes bien suivies permettent de contenir les hausses pour tous les contribuables.

Dans le cas contraire, nos impôts serviraient à financer les gestes des mauvais trieurs.



## Actualités sur l'avenir de nos déchets



La loi de transition énergétique du 18 août 2015 comprend un large volet relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers.

Elle impose **une obligation de tri à la source des biodéchets** (déchets biodégradables de jardin, déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages) pour tous les producteurs de déchets en vue de leur valorisation (pour nourrir des animaux, par compostage, méthanisation ou autre).

Alors que, jusqu'à présent, seuls les gros producteurs de biodéchets étaient soumis à cette obligation, elle s'étendra à tous les particuliers en 2025. **Le SIPOM devra proposer à chacun une solution de traitement des biodéchets : encouragement de l'alimentation animale, poules, chevaux ou autre, généralisation du composteur individuel ou collectif pour les zones rurales comme la nôtre, ou collecte séparée des biodéchets dans les zones plus urbaines.**

En parallèle, **une forte amélioration de la valorisation matière est impérative** pour les années qui viennent. Rappelons qu'aujourd'hui les emballages ménagers recyclables collectés dans des bacs à couvercle jaune sont acheminés vers le centre de tri pour une valorisation matière. Nos gestes de tri en matière de recyclables seront amplifiés et complétés dès 2022 par de nouvelles consignes de tri des plastiques qui trouveront ainsi une nouvelle vie après transformation.

Nos déchets résiduels (ordures ménagères non recyclables) sont transportés vers le bioréacteur de Trifyl à Labessière Candeil avec une récupération du biogaz issu de leur dégradation et une valorisation énergétique partielle. Le nouveau cadre législatif va nous contraindre à améliorer ce schéma et à modifier les habitudes de gestion des déchets. Cette loi assimile le traitement en bioréacteur à une mise en décharge et l'objectif est d'en limiter la pratique. Ainsi en 2020 il ne sera autorisé de traiter en bioréacteur que l'équivalent de 70% du tonnage de 2010 et en 2025 seulement 50% du tonnage de 2010 y sera admis.

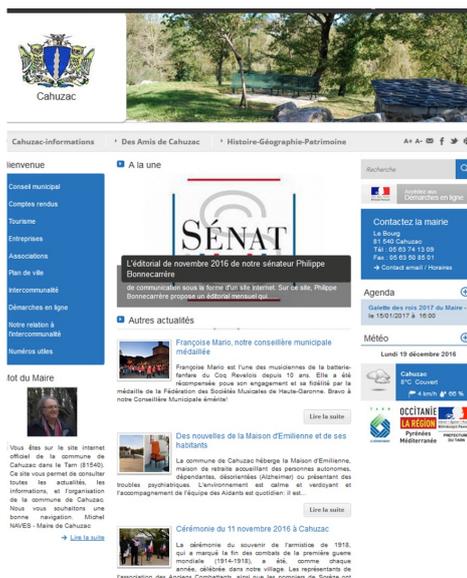
**Nous allons donc devoir amplifier toutes les actions d'évitement, de prévention et de détournement des déchets avant de les confier à la collectivité. Le compostage à domicile des déchets fermentescibles étant le moyen le plus performant pour réduire les déchets à collecter.**

Pour les déchets qui ne pourront pas être évités ni traités en amont, (la poubelle noire restante), le syndicat de traitement Trifyl réfléchit à la construction d'une usine de traitement qui produira du CSR (combustible solide de récupération) qui pourra être utilisé dans des gros fours de cimenteries. Mais cette usine a un coût, et le challenge de ce début d'année 2017 est de réunir les techniciens et les élus du périmètre de Trifyl pour étudier au plus juste le dimensionnement de cette usine et de créer une société qui gèrera ce procédé. C'est le projet « Horizon 2020 ».

**Mais les gestes de base restent ceux de la population et nous devons tous veiller à confier le moins de déchets possible à la collectivité pour éviter une flambée des tarifs dans les années qui viennent.**

# >> Cahuzac pratique

## Le site Web de la commune a du succès



<http://www.mairie-cahuzac.fr>

Le site Web de la commune est un canal de communication entre les habitants de la commune et le Conseil Municipal.

C'est aussi un moyen de promotion des activités des entreprises et des associations de la commune.

Depuis sa mise en service l'année passée, sa fréquentation ne cesse d'augmenter.

Il y a en moyenne 150 visiteurs par mois (185 en décembre), et notre visibilité dans les moteurs de recherche est de plus en plus importante. Les visiteurs restent en moyenne 2 mn sur le site.

Si vous souhaitez être tenu au courant des évènements dans la commune, vous pouvez utiliser le site pour envoyer un courriel à la Mairie et communiquer votre adresse e-mail.

## Carte de pêche

Si vous souhaitez faire une partie de pêche dans une rivière ou un plan d'eau du département, la carte de pêche est le sésame idéal.

Les cartes de pêche saison 2017 sont en vente depuis le 14 décembre 2016 au bureau de tabac Le Cocagne à Dourgne.



Comme l'année dernière notre AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) organise une bourse d'échange de pêche, qui aura lieu à Dourgne le dimanche 5 mars 2017 à la salle omnisport .

A cette occasion se tiendra une permanence pour la vente des cartes.

# >> Cahuzac pratique



## Les dossiers FEDERTEEP accessibles sur Internet

La FEDERTEEP du Tarn est la Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn. La Fédération a pour but, entre autres, d'organiser et de gérer l'ensemble des circuits de transport scolaire pour le compte du Département du Tarn,

Vous pouvez maintenant vous inscrire directement sur le site: <http://www.federteep.org/>

## Les « Lutins Soréziens » s'agrandissent



La Communauté des Communes Lauragais Revel Sorézois dont dépend notre commune, a la compétence Petite Enfance sur son territoire. Dans ce cadre, quatre structures associatives assurent l'accueil de jeunes enfants de moins de trois ans: les Doudous Blan à Blan (81), 20 places - les Lutins Soréziens à Sorèze (81), 15 places - les Ptits Clous à Revel (31), 50 places

Les possibilités structurelles des Lutins Soréziens ne correspondant plus à la demande d'accueil actuelle, la Communauté des Communes étudie la construction d'une extension à la crèche qui pourrait alors accueillir entre 18 et 20 enfants de 3 mois à 4 ans (capacité portée à 21 enfants en cas d'urgence).

L'extension sera réalisée en répondant aux principes du Développement Durable en privilégiant la qualité environnementale. Nous vous tiendrons informé des choix de la Communauté des Communes par le site Web de la commune.

Toutes les informations sur ces crèches sur le site de la Communauté des Communes:

<http://www.revel-lauragais.com/fr/enfance/les-creches/l-accueil-en-creche.html>

## Nouveau centre de loisir intercommunal à Saint Ferréol: un succès



En début d'année 2016, l'espace Pierre-Paul Riquet, situé à l'Encastre Nord, ouvrait officiellement ses portes. Durant la première partie des grandes vacances, il a accueilli jusqu'à 150 enfants - sa capacité maximum - âgés de 3 à 11 ans.

Le succès est au rendez-vous et Hugo Cerutti, le directeur de l'établissement, ne boude pas son plaisir.

Tel une cabane dans la forêt, l'accueil de loisirs intercommunal s'intègre parfaitement au paysage boisé pour le plus grand bonheur des enfants. Ces derniers exploitent d'ailleurs entièrement le site grâce à des activités bivouac, cirque, ou théâtre et profitent de la proximité avec le lac de Saint-Ferréol.

Dès leur arrivée entre 7 h 30 et 9 h 30, les jeunes se manifestent à l'aide d'un code-barres. C'est alors que commence une intense journée riche en émotions. D'abord quartier libre avant le repas entre midi et 13 h 30. Ensuite, les animateurs proposent quelques activités en rapport avec le thème de la semaine.

Pour autant, les jeunes ne sont pas obligés de suivre l'emploi du temps prévu. «Si un enfant n'a pas envie de participer à une sortie, il n'y sera pas contraint», assure Hugo Cerutti.

Selon une grille tarifaire basée sur le quotient familial, le prix de la journée peut varier entre 2 et 12,50 €. «Des ajustements sont proposés, indique le directeur de l'espace Pierre-Paul Riquet. Un enfant peut venir seulement pour une demi-journée avec ou sans le repas».

Les inscriptions sont possibles au 05.61.46.72.69 ou bien de s'identifier via : [accueildeloisirsriquet@leolagrange.org](mailto:accueildeloisirsriquet@leolagrange.org) Source : *Hugo-Pierre Gausserand-La Dépêche du Midi*

Le site de la commune relaye cet article, et vous permet de prendre connaissance de la charte Léon Lagrange (à partir du 3 janvier 2017, l'accueil de loisirs sera géré par l'association « Léo Lagrange Sud-Ouest »), ainsi que des activités proposées pour janvier et février 2017.

# >> Cahuzac pratique

## Horaires d'ouverture de la Mairie



Coralie Laude vous accueille  
au Secrétariat de la Mairie:

⇒ Lundi & mardi 8h30 – 12h30

⇒ Jeudi 13h30 – 16h00

Le Bourg

81 540 Cahuzac

Tél : 05 63 74 13 09

Fax : 05 63 50 85 01

Site Internet: [www.mairie-cahuzac.fr](http://www.mairie-cahuzac.fr)



## Remerciements



Michel Naves et les élus du Conseil Municipal de Cahuzac remercient l'ensemble des personnes ayant donné de leur temps bénévolement, ou dans le cadre associatif, pour le développement de la commune.

# >> Cahuzac pratique

## Les numéros de téléphone utiles



**SAMU**



**Police  
Gendarmerie**



**Pompiers**



**Toutes  
urgences**



Médecins le week  
-end et les jours  
fériés

**39 66**



Pharmacie de  
garde

**39 37**



CPAM  
Castres

**36 46**



Maison commune  
emploi Revel

**05 62 71 31 20**



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Dépannage **09 72 67 50 81**



Dourgne **05 63 50 31 25**



Castres **39 49**



CAF  
Castres

**08 20 25 81 10**



Communauté des  
Communes

**05 62 71 23 33**



SIEMN (Syndicat  
des Eaux)

**05 63 82 54 82**



SIPOM  
(déchetterie)

**05 62 71 22 83**